

Tableau 4 (pour le cours du mardi 16 mars)

1. connaissance de Dieu par la lumière **naturelle** de la raison humaine : Dieu principe et fin
= manifestation naturelle de Dieu
2. **révélation** = voie **supernaturelle** : Dieu Trinité, qui donne le salut et le bonheur éternel
= 1° “Dieu lui-même” (en sa vie intime) et 2° “les décrets de sa volonté” (économie, c’est-à-dire le dessein de Dieu, les dispositions de la providence divine)
= ‘révélation’ au sens propre
 - [1] inclut ce que la raison humaine pouvait déjà atteindre par sa lumière naturelle, avec 4 +
→ Thomas d’Aquin, *Somme de théologie* II-II, q. 2, a. 4 ; *ScG* I, ch. 4
 - [2] ajoute ce que la raison humaine ne peut absolument pas atteindre par elle-même
= ce qui rend compte de la ‘nécessité’ de la révélation pour nous
= Dieu lui-même comme **fin surnaturelle** de l’être humain
+ chemin pour y parvenir (foi en la Trinité, le Christ, l’Église, sacrements etc.)
[connaître le chemin pour → atteindre la fin]
(= par la grâce, Dieu nous a *ordonnés* à participer à son béatitude)
→ Thomas d’Aquin, *Somme de théologie* I, q. 1, a. 1

manifestation naturelle de Dieu	~	lumière naturelle de la raison	~	nature
révélation		lumière de la foi		grâce

⇒ la raison est une *condition interne* de la foi (cf. les ‘préambules de la foi’)

Vatican II, Constitution dogmatique « Dei Verbum » sur la Révélation divine (18.11.1965)

1. révélation → salut : Dieu a voulu *se manifester et se communiquer* lui-même
+ décrets concernant *le salut des hommes* [3 à Vatican I]
 2. Dieu peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison [1 à Vatican I]
 3. Ce que 1 ajoute à 2 concernant l’objet de 2 (= les 4 +) [2 à Vatican I]
- = intégrer la raison à l’intérieur de la foi en la révélation divine :
à Vatican II, la perspective du salut est première en intégrant l’apport de la raison

Noter : 1. - Dieu a voulu *se manifester et se communiquer* lui-même
- décrets concernant *le salut* des hommes
2. - ‘Le saint Concile confesse’ ...

⇒ la foi conduit à bien saisir, à poser et à préciser la capacité naturelle de la raison humaine
la foi aide à découvrir la dignité et l’ampleur de notre raison humaine
la foi donne confiance en la nature et en la raison, la grâce guérit et soutient notre nature
= au nom de notre foi nous reconnaissons la dignité de notre raison !
→ la *capacité* de connaître Dieu par la raison est requise pour accueillir la révélation par la foi
(la foi suppose la raison)
voir CEC n° 36 au verso de la feuille de Textes 1

• **l’exercice** de la raison dépend de la volonté, de l’affectivité, des passions, et des conditionnements, qui ont été blessés par le péché, cf. Pie XII, encycl. *Humani Generis*, au verso de la feuille de Textes 1
(= CEC n° 37 avec ma note).

→ Jean-Paul II, encycl. *Fides et ratio* (1998), n° 19 / n° 43 (« La foi ne craint donc pas la raison, mais elle la recherche et elle s’y fie. De même que la grâce suppose la nature et la porte à son accomplissement, ainsi la foi suppose et perfectionne la raison ») / et n° 48 (sur la foi privée de la raison)